

AN 2011
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 22 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 15 : présents : 10 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, BIDAUD Jacques, MERAUD Bernadette, DEBETH Marie-Pierre, DUCAILLOU André, MUHLEBACH Chantal, PHALIES Jacques, RESTOUEIX Marie Laure, VETIZOU Stéphanie.

ABSENTE : Virginie PERICAUD

ABSENTS EXCUSES : Pierre-Louis CHRETIEN, Christian BLANCHET, Christophe BESSOULE, Laurent VIAROUGE

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal. Jacques PHALIES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL
- 01 – BUDGET GENERAL : Approbation du Compte de Gestion 2010
- 02 – BUDGET GENERAL : Approbation du Compte Administratif 2010 et affectation des résultats
- 03 – BUDGET GENERAL : Vote du Budget Primitif 2011
- 04 – SUBVENTIONS : Attributions 2011
- 05 – TRESORERIE : Prorogation de la ligne de crédits de trésorerie
- 06 – ASSOCIATION DE PROMOTION DU TGV Poitiers Limoges Brive : Renouvellement de l'adhésion de la commune
- 07 – PRIX DES SERVICES : Restaurant scolaire
- 08 – PRIX DES SERVICES : Garderie
- 09 – FONDATION DU PATRIMOINE : EGLISE - Appel à souscription pour la restauration du gros œuvre et des stalles
- 10 – MICRO-CRECHE : Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de "MALOLA"
- 11 – BATIMENTS COMMUNAUX : Aménagement de l'école primaire – Désignation du Maître d'Oeuvre.

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 – BUDGET GENERAL**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Compte de Gestion dressé par le Trésorier ;

Après en avoir délibéré ;
DECLARE que le Compte de Gestion 2010 n'appelle aucune observation ni réserve.

02 – BUDGET GENERAL**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Le maire
DEMANDE qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE Gabrielle REGAUDIE qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Le président de séance ;
VU le budget primitif ;
VU les décisions modificatives s'y rapportant ;
PRESENTE le Compte Administratif ainsi résumé en résultats cumulés :

Budget principal - CA 2010			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur	28 711,91 €	- €	-28 711,91 €
Exercice	375 065,15 €	97 696,40 €	-277 368,75 €
Affectation N-1 I=1068	-	28 712,00 €	28 712,00 €
			-277 368,66 €
Résultat cumulé	403 777,06 €	126 408,40 €	-277 368,66 €
Restes à réaliser	117 958,00 €	181 000,00 €	63 042,00 €
Besoin d'autofinancement			214 326,66 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur (après aff.)		207 273,43 €	207 273,43 €
Exercice	352 050,36 €	444 009,29 €	91 958,93 €
			299 232,36 €
RESULTAT CUMULE	352 050,36 €	651 282,72 €	299 232,36 €
BALANCE	755 827,42 €	777 691,12 €	21 863,70 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 su Bp N+1	214 326,66 €		214 327,00 €
Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur BP N+1)	0,34 €		
Reste sur excédents de fonctionnement à reporter au BP N+1 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	84 905,36 €		84 905,36 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le compte de gestion 2010 et après l'avoir approuvé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le Compte Administratif de 2010 présenté par le Président de séance ;

CONSTATANT que ce Compte Administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 299 232.36 € ;

CONSTATANT que le besoin en financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser s'élève à 214 326.36 €

DECIDE d'affecter 214 327.00 € au financement de la section d'investissement et 84 905.36 € pour la réduction des charges de fonctionnement

03 – BUDGET GENERAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le maire présente les grandes orientations du Budget Primitif 2011, qui prend en compte les orientations définies en réunions de commission et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU l'état des restes à réaliser ;

VU les propositions du maire ci-dessous résumées :

Commune d'Aureil			
Budget principal - BP 2011			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur I=001 en R et D	277 368,66 €	- €	277 368,66 €
Exercice	321 082,00 €	253 902,00 €	67 180,00 €
Affectation N-1 (1068)		214 327,00 €	214 327,00 €
Dépenses imprévues I=020	9 778,34 €	- €	9 778,34 €
Autofinancement complémentaire I=021		80 000,00 €	80 000,00 €
dont TVA	28 773,71 €		
Prêt relais TVA I=1641		30 000,00 €	30 000,00 €
Emprunt nouveau I=1641		- €	- €
Autres emprunt nouveau I=16818		30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL cumulé INV	608 229,00	608 229,00 €	- €
	608 229,00 €	578 229,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur F=002 en R et D	-	84 905,36 €	84 905,36 €
Réel Exercice	484 520,00 €	485 470,00 €	950,00 €
Dépenses imprévues F=022	5 855,36 €	-	5 855,36 €
Autofinancement complémentaire F=023	80 000,00 €	-	80 000,00 €
Total cumulé FONC	570 375,36 €	570 375,36 €	- €
	570 375,36 €	570 375,36 €	0,00 €
Balance	1 178 604,36	1 178 604,36	-

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE le Budget Primitif présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement ;
 DECIDE de fixer les taux des taxes de la manière suivante : TH 10.05%, TFB 11.45%, TFNB 60.85%.

04 – SUBVENTIONS

ATTRIBUTIONS 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Après en avoir délibéré ;
 DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Subventions : Attributions 2011	
FNATH	50,00 €
Amicale Sportive d'Aureil (ASA)	440,00 €
Anciens Combattants AUREIL	110,00 €
AETC Tennis (Provisions) 23,74 par enfant	340,00 €
Comice Agricole de Limoges	110,00 €
Comice Agricole des Biards	220,00 €
GVA de St Léonard	90,00 €
Lieutenants de Louveterie	50,00 €

05 – TRESORERIE

PROROGATION D'UNE LIGNE DE CREDITS DE TRESORERIE

Le maire précise que des besoins ponctuels de trésorerie apparaîtront dans le courant de l'exercice 2011.
 Il sollicite donc de l'assemblée, l'autorisation de proroger d'un an la ligne de crédit de trésorerie. Le montant maximum nécessaire est estimé à 100 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
 AUTORISE le maire à proroger la ligne de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € aux conditions les meilleures,
 AUTORISE le maire à signer le nouveau contrat.
 PRECISE que la durée de prorogation sera de 12 mois.
 DONNE tous pouvoirs au maire pour procéder, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

06 – ASSOCIATION DE PROMOTION DU TGV POITIERS-LIMOGES-BRIVE

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL
 VU la délibération du conseil en date du 23 mai 2008,
 VU les conditions d'adhésion à l'Association pour la promotion du TGV Poitiers Limoges Brive,
 CONSIDERANT l'importance de ce projet de ligne à grande vitesse pour le développement de la Région Limousin,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association,
 AUTORISE le maire à faire procéder au versement des 200 € correspondant à la participation, au titre 2011, d'une commune de moins de 5000 habitants.

07 – PRIX DES SERVICES

RESTAURANT SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;
 VU le résultat de l'exercice précédent ;

Après en avoir délibéré,
 DECIDE d'actualiser le prix des repas qui seront pris au restaurant scolaire et en

FIXE le prix ainsi :

Pour les enfants habitants la commune d'Aureil

- 2 € (1.96 €)

Pour les familles habitants une autre commune

- 2.19 € (2.15 €)

Pour les adultes autorisés à manger au restaurant scolaire

3.62 € (reste inchangé)

PRECISE

- Que ce tarif sera appliqué à compter de la rentrée de septembre 2011
- Que seules les absences de plusieurs jours consécutifs donnent droit à un dégrèvement
- Que le recouvrement sera mensuel

PRECISE EN OUTRE

- Que les familles habitant une autre commune qui ont au moins un autre enfant scolarisé à Aureil et inscrit avant le 2 septembre 2008, bénéficieront des mêmes conditions que les habitants de la commune d'Aureil.

08 – PRIX DES SERVICES

GARDERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU les résultats de l'exercice précédent ;

Après en avoir délibéré,

FIXE, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011, les prix de la garderie de la manière suivante :

Pour les enfants habitants la commune d'Aureil

- 1.08 € (1.05 €) par vacation pour les utilisateurs réguliers
- 1.62 € (1.58 €) par vacation pour les utilisateurs occasionnels dans la limite des places disponibles.

Pour les familles habitants sur une autre commune

- 1.18 € (1.15 €) par vacation pour les utilisateurs réguliers
- 1.78 € (1.73 €) par vacation pour les utilisateurs occasionnels dans la limite des places disponibles.

PRECISE

- Que le tarif sera appliqué à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011,
- Que le recouvrement sera mensuel

PRECISE EN OUTRE

- Que les familles habitant une autre commune qui ont au moins un autre enfant scolarisé à Aureil et inscrit avant le 2 septembre 2008, bénéficieront des mêmes conditions que les habitants de la commune d'Aureil.

09 – FONDATION DU PATRIMOINE

APPEL A SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU GROS ŒUVRE ET DES STALLES DE L'ÉGLISE

Le maire rappelle au Conseil Municipal les différents entretiens avec les responsables de la Fondation du Patrimoine : Organisme privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique dont la vocation est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

La commune pourrait faire appel à la Fondation du Patrimoine pour organiser une souscription publique faisant appel au Mécénat Populaire afin de récolter des fonds supplémentaires pour mener à bien son projet de restauration de l'église :

- Réfection de la partie de toiture réalisée en bardeaux bitumineux
- Reprises des façades non encore restaurées
- Restauration des stalles

Dont le coût restera élevé, malgré les subventions susceptibles d'être octroyées. Ces travaux parachèveraient les différents programmes réalisés au cours des 15 dernières années.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DONNE un avis favorable pour l'organisation d'une souscription publique, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, destinée à financer en partie les travaux de restauration de l'église, et
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

10 – MICRO-CRECHE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la convention en date du 1er décembre 2010, signée entre l'Association "MALOLA" et la commune d'Aureil.

Après en avoir délibéré ;
DECIDE de fixer à 2 le nombre des élus pour représenter la commune d'Aureil au sein du Conseil d'Administration de l'association "MALOLA" chargée de la gestion de la micro crèche "A Petits Pas" et
DESIGNE :

- Daniel DEMARTY;
- Bernadette MERAUD.

11 – BATIMENTS COMMUNAUX

AMENAGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE ET DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE

Le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'aménager les sanitaires de l'école primaire afin de rendre utilisables par des Personnes à Mobilité Réduite. Il apparaît également nécessaire :

- De valoriser les façades, pour recréer un ensemble architectural cohérent,
- De traiter l'ensemble des locaux de l'école primaire pour en permettre l'accès aux Personnes à Mobilité réduite.

Le maire présente ensuite les propositions reçues pour assurer Maîtrise d'œuvre de ces travaux et invite le conseil municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré ;
ACCEPTE la proposition présentée par le Cabinet d'Architectes BIP, 17 rue Carnot 23400 NONTRON.

- Montant prévisionnel des travaux : 120 000 €HT
- Taux de rémunération : 12,55 %
- Coefficient de complexité : 0.7592
- Montant de rémunération provisoire de : 11 160 €HT

AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires,
DEMANDE au maire de prévoir les crédits nécessaires au budget.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

REGAUDIE Gabrielle		DUCAILLOU André	
BIDAUD Jacques		MUHLEBACH Chantal	
VIAROUGE Laurent	Excusé	PERICAUD Virginie	Absente
MERAUD Bernadette		PHALIES Jacques	Secrétaire
BESSOULE Christophe	Excusé	RESTOUEIX Marie-Laure	
BLANCHET Christian	Excusé	VETIZOU Stéphanie	
CHRETIEN Pierre-Louis	Excusé		
DEBETH Marie-Pierre			